

Annee Scolaire 2024-2025

► CALENDRIER DE RENTREE

Lundi 2 septembre 2024 - 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h25

Elèves de 6^{ème}

Les élèves auront cours le mardi 03 septembre 2024 de 08h10 à 12h00 et de 13h30 à 16h25.

Lundi 2 septembre 2024 - 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h25

Elèves de CM2

Mardi 3 septembre 2024 - de 8h30 à la fin du dernier cours de leur emploi du temps

Elèves de 5^{ème}. 4^{ème} et 3^{ème}

Mardi 3 septembre 2024 - de 08h30 à la fin du dernier cours de leur emploi du temps

Elèves de 3ème Prépa Métiers

Elèves de 2nde Générale et technologique

Elèves de 2nde Pro Commerce

Mardi 3 septembre 2024 – de 10h00 à la fin du dernier cours de leur emploi du temps

Elèves de 1ère et Terminale Générale

Elèves de 1ère et Terminale ST2S

Elèves de 1ère et Terminale BAC Pro

RENTREE DES INTERNES

Les élèves internes seront installés à l'internat :

Elèves de 2^{nde} 1^{ère} et Terminale lundi 2 septembre 2024 de 17h00 et 18h30

► <u>CALENDRIER DES REUNIONS</u>

REUNIONS PARENTS: LES REUNIONS SE DEROULERONT **SANS** LA PRESENCE DES ELEVES

Seconde Générale et Seconde Pro	Lundi 2 septembre 2024	18h00
3 ^{ème} Prépa Métiers	Lundi 2 septembre 2024	18h00
1ères et Terminales (toutes)	Mardi 3 septembre 2024	18h00
6 ^{ème}	Jeudi 5 septembre 2024	18h00
5 ^{ème}	Mardi 10 septembre 2024	18h00
4 ^{ème}	Jeudi 12 septembre 2024	18h00
3 ^{ème}	Lundi 16 septembre 2024	18h00
CM2	Mardi 1er octobre 2024 18h30	

1



Annee Scolaire 2024-2025

► APEL (Association des Parents d'Elèves)

La date de l'Assemblée Générale de l'APEL aura lieu mercredi 11 septembre 2024 à 19h00 au BDI. Tous les parents sont conviés.

► CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Le départ en vacances aura lieu après la classe, et la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances	Pont de	Vacances
des	de	de Noël	d'hiver	de	l'ascension	d'été*
élèves	Toussaint			printemps		
Lundi 2	Samedi 19	Samedi 21	Samedi 22	Samedi 19	Jeudi 29	Samedi 5
septembre	octobre	décembre	février	avril	mai	juillet
2024	2024	2024	2025	2025	2025	2025 *
ou	au	au	au	au	au	
Mardi 3	Lundi 4	Lundi 6	Lundi 10	Lundi 05	Lundi 2	
septembre	novembre	janvier	mars	mai	juin	
2024	2024	2025	2025	2025	2025	

^{*} Si l'établissement est réquisitionné par le rectorat pour être centre d'examen et/ou centre de correction, la date de fin des cours serait modifiée. Une information vous sera alors communiquée courant mai.

Dans le cadre de la réforme du lycée, des temps dans l'année seront réservés aux contrôles en Cours de Formation (CCF). Nous ne serons peut-être pas en mesure de garantir tous les cours pour les autres classes du lycée sur ces périodes (périodes définies par le rectorat).

Le vendredi 09 mai 2025 l'établissement sera fermé : journée pédagogique des enseignants

► INFORMATIONS DIVERSES

► HORAIRES DE COURS TOUT AU LONG DE L'ANNEE :

ECOLE Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 16h25

COLLEGE Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 08h05 - 12h00 et 13h30 -16h25

(selon emploi du temps pour les niveaux 5èmes, 4èmes et 3èmes)

Mercredi : **08h05 - 12h00**

(selon emploi du temps pour les niveaux 5èmes, 4èmes et 3èmes)

LYCEE Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 08h10 à 17h30 (selon emploi du temps)

Mercredi : **08h10 à 12h55** (selon emploi du temps)

En fonction des enseignements choisis et (ou) des contraintes d'emplois du temps, certains cours ou évaluations pourront avoir lieu sur le temps de midi ou le mercredi après-midi.



Annee Scolaire 2024-2025

► LISTES DE CLASSE :

Les listes de classes seront affichées le matin même de la rentrée des élèves.

A NOTER QU'AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA POSSIBLE POUR CONVENANCES PERSONNELLES. Seuls certains changements pour raisons administratives (options, etc.) seront effectués par la Direction, dans la mesure du possible.

► RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire sera ouvert dès le <u>lundi 2 septembre 2024</u>.

<u>Pour les nouveaux élèves</u> : la création de votre compte Turbo Self (paiement en ligne, suivi des consommations et réservation cafétaria) sera possible dès le 2 septembre 2024.

La procédure est disponible sur notre site www.demotz.fr - en haut à gauche, menu « restauration ».

Il est à noter que la première semaine de la rentrée, tous les élèves pourront déjeuner même si l'inscription à Turbo Self n'est pas réalisée et le compte non crédité.

Pour le reste de l'année, nous vous remercions de bien vouloir veiller à ce que le compte cantine de votre enfant soit suffisamment approvisionné avant son passage au self.

► TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les transports scolaires fonctionneront dès lundi 2 septembre 2024 au matin.

► PHOTO

Tous les nouveaux élèves qui intègrent le primaire ou le collège ou les élèves de Démotz qui ne l'ont pas remise à la Vie Scolaire en juin 2024 devront se munir **OBLIGATOIREMENT** d'une **photo d'identité** le jour de la rentrée avec leur **NOM et Prénom noté au dos**.

▶ COLLEGE

► ELEVES DE 6^{EME}:

Le jour de la rentrée, le cartable des élèves de 6^{ème} doit contenir :

De quoi écrire, des crayons de couleurs, un cahier de brouillon, un livre ou un magazine (de manière à pouvoir faire un quart d'heure de lecture) et un objet ou une photo représentant l'élève (pour un atelier de rencontre). ET C'EST TOUT!

<u>Attention</u>: pour l'ensemble de l'année scolaire, les **élèves de 6**ème devront être obligatoirement présents au collège les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h05 à 12h00 et de 13h30 à 16h25* et les mercredis de 08h05 à 12h00. L'heure d'étude du vendredi de 15h30 à 16h25 n'est pas obligatoire.

Pour les transports scolaires, des adultes du collège accompagneront les élèves, le lundi 2 septembre 2024. Il est donc important qu'ils prennent le car ce jour-là pour bénéficier de toutes les explications. Merci aux élèves concernés de se munir de leur carte de transport dès le 1er jour de la rentrée.

► ELEVES DE 5 EME 4 EME 3 EME :

L'autorisation entrées/sorties qui concerne <u>les niveaux 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} uniquement</u>, est envoyée avec les informations de rentrée, et doit être complétée et retournée à l'établissement par mail à <u>secretariat@demotzgs.com</u> ou par voie postale <u>avant le 23 août 2024</u>.

Au-delà de cette date, ces autorisations seront traitées et prises en compte après la rentrée.